



## Sexto 2 - Architecte

### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

### Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [Nancy Mathieu](#)

### Sexto 2 - Architecte

#### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

L'intervenant doit prendre la trousse et suivre les étapes de la démarche d'intervention. Il faut utiliser l'aide-mémoire afin de s'assurer de compléter chacune des étapes suggérées.

Jamais l'intervenant ne doit chercher à consulter les images. La description reçue de celles-ci, recueillie à l'aide de la grille d'évaluation de l'incident, suffit pour déterminer si ces images correspondent à de la pornographie juvénile.

#### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est important de bien identifier les circonstances entourant la situation de sextage. Il y a diverses manières d'intervenir selon l'amorce, la nature, les intentions, l'étendue et le type d'implication.

**Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?**

Je crois que l'étape la plus délicate est d'évaluer le degré d'explicitation sexuelle sans consulter les images.